

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'AILC 23-24 JUILLET 2022, TBILISSI, GÉORGIE

23 juillet 2022, 17h-19h (heure de Tbilissi)

Présents en personne : Sandra Bermann, Lucia Boldrini, Oana Fotache, Toshiko Ellis, Hiraishi Noriko, Liedeke Plate, Helga Mitterbauer, Adelaide Russo, Chandra Mohan, Irma Ratiani, Takayuki Yokota-Murakami

Présents en ligne : EV Ramakrishnan, William Spurlin, Ipshita Chanda, Matthew Reynolds, Marina Grishakova, Kitty Millet, Haun Saussy, Paulo Horta, Robert Young, Helena Buescu, Marko Juvan, Isabel Gomez, Zhang Xiaohong, Youngmin Kim, Tracy Lassiter, Mads Rosendahl Thomsen, Stefan Helgesson, Marie-Thérèse Abdelmessih, Rita Terezinha Schmidt, Isabel Gil, Zhang Longxi, Marcio Seligmann, Kathy Komar, Robert Gafrik, Zhang Hui, Massimo Fusillo, Yang Huilin

Invitée : Irma Ratiani (Université de Tbilissi, Géorgie)

1. La présidente de l'AILC, Sandra Bermann, souhaite la bienvenue à tous et toutes les participant.es et remercie tout le monde pour leur présence.

Tout en se réjouissant de ce format hybride, inédit pour une réunion du Conseil Exécutif de l'AILC, elle demande l'indulgence des participant.es en cas de difficultés techniques imprévues. L'ordre du jour est lourd et il conviendra de limiter les interventions des un.es et des autres.

Sandra Bermann présente l'ordre du jour et précise la procédure, décrite dans les statuts, de choix de la proposition du prochain congrès de l'AILC en 2025 (point à l'ordre du jour de la réunion du 24 juillet 2022) : la décision du choix revient au Conseil Exécutif qui fait une recommandation à l'Assemblée Générale à qui il demande de ratifier son choix. La présentation et la discussion des deux propositions (Corée du Sud et Inde) aura lieu dans le cadre du Conseil Exécutif du 24 juillet (10 minutes de présentation par les auteur.es des propositions ; questions posées par le Conseil Exécutif ; discussion et vote en l'absence des représentants des pays concernés par les propositions). Pour l'Assemblée Générale, Sandra Bermann demande aux auteur.es des deux propositions d'élaborer un court texte de 250 mots, qui puisse être partagé à l'écran lors de l'Assemblée Générale hybride, de façon à présenter à l'Assemblée Générale les deux possibilités et les motivations de la recommandation par le Conseil Exécutif.

Sandra Bermann indique que tous les rapports ont été ratifiés à la majorité des votants. Trois remarques ont été faites :

- une première est une suggestion de mention, dans le rapport de la présidente, de l'importance de la lettre d'information (dont la diffusion a été momentanément interrompue parce que le travail d'établissement des listes de membres a été chronophage, mais qui va reprendre, nous espérons, dès la rentrée de septembre). Sandra Bermann indique qu'elle ajoutera volontiers cet élément à son rapport

- une seconde remarque concerne le rapport de CHLEL, qui mentionne Jennifer Wenzel comme coéditrice d'un volume qui sera, en fait, probablement co-édité par Ursula K. Heise (ainsi que Florian Mussnug et Mads Rosendahl Thomsen).

- une troisième remarque concerne les finances de la trésorerie européenne, qui dans le rapport ne rendent compte que de 6 mois alors qu'il faut prendre en compte l'année entière, ce qui conduit à une conclusion plus favorable sur le solde de la trésorerie.

2. Site internet, liste de membres et liste de diffusion

Après avoir remercié Lucia Boldrini pour l'énorme travail qu'elle a accompli pour doter l'AIRC d'un site internet fonctionnel, d'une liste de membres fiable et d'une liste de diffusion, après avoir également rappelé que le Conseil Exécutif a voté en faveur de la possibilité d'adhésion à vie à l'AIRC pour un montant de 300 dollars, Sandra Bermann passe la parole à Lucia Boldrini.

Lucia Boldrini ajoute plusieurs éléments à son rapport :

- Elle attire l'attention sur le fait que, pour rendre les points importants du site plus visibles, un surlignage en jaune a été introduit

- Elle annonce que la lettre d'information régulière, mise en pause avec la préparation du Congrès, va reprendre dès septembre.

- Concernant les points 7 et 8 du rapport : le travail que nécessitent le site internet, le maintien à jour de la liste de membres et de la liste de diffusion, ainsi que la lettre d'information, est trop important pour pouvoir continuer à être accompli par une seule personne. Il sera utile d'avoir une personne qui coordonne toutes ces fonctions, qui sont liées. Mais il faudra distribuer le travail.

- Si les finances de l'AIRC sont plus stables qu'elles ne l'ont été ces dernières années, il sera utile de réfléchir à la possibilité d'employer une personne dans une situation plus stable qu'un.e étudiant.e, qui est par nature voué.e à changer régulièrement. Il n'est pas nécessaire d'envisager un emploi à temps complet, mais au moins un emploi à temps partiel.

- Elle souligne l'importance qu'il y aura à acheter un progiciel intégrant messagerie électronique, stockage et partage (du type Office 365, par exemple, ou autre progiciel du même type) pour avoir un suivi d'adresses électroniques plus souple et plus fiable, et pour éviter les pertes de documents quand les personnes en charge du travail changent. Si une telle décision devra être prise par le prochain Conseil Exécutif, il serait bon de donner un signe au nouvel exécutif que l'actuel Conseil Exécutif souhaite aller dans cette direction.

- Elle demande que l'actuel Conseil Exécutif vote une provision de 2500 dollars/ euros pour tout ce qui concerne le site internet et les listes, afin qu'en cas d'urgence l'argent puisse être utilisé sans avoir à passer par un vote préalable du Conseil Exécutif.

Une discussion s'engage. Kathy Komar remercie Lucia Boldrini pour l'énorme travail qu'elle a accompli et approuve l'idée d'organiser la répartition du travail et de formaliser cette répartition. Robert Young souligne que le financement évoqué doit être pensé en termes récurrents. Lucia Boldrini indique que le rapport qu'elle a soumis inclut différentes

options de financements avec des montants annuels, qui varient selon les prestations. Liedeke Plate rappelle qu'il est important de surveiller nos finances et que nous devons avoir une idée générale de l'état des finances pour prendre des décisions financières de cet ordre. Sandra Bermann répond que cette tâche incombera au prochain Conseil Exécutif et qu'il est trop tôt pour prendre une décision. Lucia Boldrini intervient pour souligner qu'elle n'a pas une idée très précise de l'état des finances parce que le rapport de Roberto Vecchi ne mentionne que les six derniers mois alors qu'il devrait couvrir les 12 derniers mois. D'après les calculs approximatifs de Lucia, sur la base du nombre actuel de membres (et en tenant compte des exemptions et réductions de cotisation), et si le nombre de membres reste stable au niveau actuel, il devrait y avoir environ 35000 à 40000 euros dans la trésorerie européenne de l'AIRC grâce aux adhésions et c'est le montant sur lequel nous devrions pouvoir compter annuellement.

Sandra Bermann demande au Conseil Exécutif de se prononcer sur le fait de répartir la tâche de la personne en charge du site, de la lettre d'information et des listes et sur le fait de provisionner 2500 dollars/ euros pour avoir une certaine flexibilité d'action.

La proposition est adoptée à la majorité des votants (94% oui et 6% non – les résultats du vote anonyme sont donnés en pourcentages car c'est ainsi qu'ils ont été communiqués par l'équipe de techniciens de Géorgie qui a organisé la réunion hybride)

3. Elections et futurs membres du Conseil Exécutif

Sandra Bermann donne la parole à Kathy Komar, qui a présidé le comité qui a supervisé le processus électoral, et la remercie pour l'énorme travail accompli. Kathy Komar, à son tour, remercie Ipsita Chanda, Sandra Bermann, Isabel Gil et tout le comité qui a mis en place la plateforme entièrement en ligne des élections avec l'aide de Digimentors et grâce au système d'Election buddy. Elle a proposé un amendement aux statuts de l'AIRC, en cours d'adoption par les membres de l'AIRC : puisque le vote a maintenant lieu exclusivement en ligne, la question des procurations n'est plus pertinente et la possibilité de vote par procuration est supprimée. Stefan Helgesson intervient pour remercier le comité et se dire satisfait du fonctionnement de l'interface de vote.

Concernant les futurs membres du Conseil Exécutif, Sandra Bermann rappelle la nécessité statutaire d'être membre de l'AIRC pour faire partie de son Conseil Exécutif. Tous les candidat.es ne l'étant pas encore, elle propose que la situation des membres du Conseil Exécutif soit clarifiée dans le mois ou les deux mois suivant les élections. Adelaide Russo propose que le délai pour adhérer soit de 2 mois. Isabel Gil, qui a présidé le comité des nominations qui a élaboré la liste des candidat.es, souligne à quel point il a été difficile d'avoir des informations correctes des Associations nationales et des nommé.es, qui n'étaient pas forcément conscient.es de leur statut de membre (ou pas) de l'AIRC. Elle pense que donner aux candidat.es deux mois pour adhérer s'ils ou elles ne sont pas déjà membres est une excellente solution.

La proposition de donner 2 mois aux élu.es du nouveau Conseil Exécutif pour adhérer à l'AIRC est approuvée à l'unanimité.

4. Congrès 2022 et rôle du Comité de Programmation

Irma Ratiani, qui a organisé le Congrès, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Exécutif à Tbilisi. Elle regrette que certain.es soient absent.es, et espère que le Congrès va se dérouler au mieux dans ces conditions tout à fait particulières.

En son nom personnel et au nom de tout le Conseil Exécutif, Sandra Bermann remercie et félicite Irma Ratiani, Maka Elbakidze, Tatia Oboladze, Lili Metreveli et toute l'équipe organisatrice qui a accompli un travail extraordinaire dans des conditions très difficiles.

Anne Tomiche rappelle le rôle du Comité de Programmation, qui a été d'accompagner les organisatrices du Congrès tout au long du processus. Ce comité, qui s'est réuni régulièrement et de plus en plus fréquemment dans les mois qui ont précédé le Congrès, a été un espace dans lequel toutes les questions et tous les problèmes concernant l'organisation du Congrès ont été soulevés et discutés (questions sanitaires, géopolitiques, logistiques, organisationnelles). Les membres du Comité de Programmation n'étaient pas toujours d'accord, mais toutes les décisions prises l'ont été en accord avec les organisatrices géorgiennes et pour les soutenir dans leur tâche, dans une procédure qui a toujours été transparente et démocratique à défaut d'être toujours consensuelle.

5. Exonération des frais d'inscription pour tous les étudiants de troisième cycle

Sandra Bermann remercie Helena Buescu, qui a présidé le Comité des bourses, pour tout le travail qu'elle et son comité ont accompli. Helena Buescu remercie son comité, composé d'Adelaïde Russo, Oana Fotache et Paulo Horta, et rappelle qu'étant donné les circonstances spécifiques dans lesquelles ce Congrès s'est mis en place et les restrictions dans les déplacements à l'échelle mondiale, son comité dont la fonction est d'attribuer des aides financières pour les frais de déplacements a décidé cette année de les remplacer par des exonérations de frais d'inscription. A l'issue du processus de sélection de celles et ceux qui ont obtenu ces subventions, Helena Buescu souhaite poser une question soulevée par son comité : celle d'exonération de frais d'inscription pour tous les étudiants de troisième cycle à partir du prochain Congrès. La question est évidemment fonction de la situation financière de l'AILC.

Une discussion s'engage. Lucia Boldrini craint que le coût d'une telle décision soit astronomique. De plus, certain.es étudiant.es peuvent recevoir, de leurs institutions, des aides pour le financement du Congrès, y compris pour payer les frais d'inscription. Elle suggère de laisser une telle décision au prochain Conseil Exécutif, et se dit plutôt favorable à un montant fixe alloué au Comité des Bourses, à déterminer en fonction des finances de l'AILC, que le Comité répartirait entre les candidat.es retenu.es. Helena Buescu répond qu'elle souhaitait soulever la question pour évaluer les différents arguments dans un sens ou dans l'autre. Paulo Horta souligne l'importance que ces échanges figurent dans le compte rendu pour rendre visible la façon dont l'AILC se préoccupe des étudiant.es. Il attire l'attention sur l'importance des exonérations de frais d'inscription pour les étudiants accorées par l'Association Américaine de Littérature Comparée. E.V. Ramakrishnan pense qu'il faut effectivement attirer les étudiant.es dans l'AILC et tout faire pour cela. Lucia Boldrini précise que si l'on veut comparer les pratiques de l'AILC et celles de l'ACLA, il faut comparer aussi le montant des adhésions (elle rappelle que pour les étudiant.es, l'adhésion

à l'AIRC est gratuite) : l'ACLA a des moyens qui ne sont pas ceux de l'AIRC pour proposer des exonérations de frais d'inscription pour les étudiant.es. Kathy Komar intervient pour souligner que le Conseil Exécutif a déjà envisagé d'augmenter le montant de l'adhésion à l'AIRC et, tout en soulignant qu'il s'agit d'une décision que le prochain Conseil Exécutif devra prendre, se dit en faveur d'une telle augmentation car le montant est très bas. Stefan Helgesson pense qu'il devrait être possible d'envisager une « gamme » progressive dans le montant de l'adhésion.

6. Utilisation de sa subvention par le Comité de recherche sur l'histoire des littératures en langue européenne (CHLEL)

Sandra Bermann veut consulter le Conseil Exécutif sur une question posée, dans son rapport, par Helga Mitterbauer à propos du soutien financier que l'AIRC a apporté au Comité sur l'Histoire des Littératures en Langues Européennes (CHLEL) qu'elle préside. Helga Mitterbauer remercie l'AIRC pour son soutien financier aux activités du CHLEL. Son comité traite avec beaucoup de respect l'argent de l'AIRC et c'est pour cette raison qu'elle veut consulter le Conseil Exécutif sur l'utilisation de l'argent alloué, habituellement utilisé pour des traductions et des relectures de textes en vue de leur publication. Cette année, Benjamins a proposé une publication en ligne en accès libre pour un montant de 8000 euros. La question d'Helga Mitterbauer et du CHLEL est de savoir si les 2000 euros de l'AIRC peuvent être utilisés pour payer l'accès libre. Il n'y a pas là de demande supplémentaire de fonds mais une demande d'approbation de l'extension de l'utilisation des fonds de l'AIRC et de leur utilisation pour le projet de publication en ligne en accès libre.

Liedeke Plate, qui souligne que beaucoup de projets à venir sont susceptibles de demander des financements, demande à Helga Mitterbauer si elle a une idée des subventions qui seront demandées à l'avenir par CHLEL. Helga Mitterbauer répond que son comité demandera sans doute 2000 euros chaque année dans le futur. Matthew Reynolds considère qu'il faut soutenir le travail en accès libre et il se dit favorable à ce que l'AIRC donne un signal d'encouragement en ce sens et adopte une position de principe en faveur de l'utilisation des subventions en vue de la publication en accès libre. Liedeke Plate est d'accord qu'il faut encourager la publication en accès libre mais insiste sur le fait qu'il s'agit d'une question compliquée – dans ses aspects financiers et dans les nouveaux modèles proposés – qui mérite une discussion de fonds. Sandra Bermann rappelle que chaque comité peut bénéficier de 1000 euros sur une période donnée de trois ans, et elle remercie à nouveau Helga Mitterbauer pour la transparence de son comité.

7. Recommandations du Comité de Recherche et de Projets

Sandra Bermann remercie Matthew Reynolds, président du Comité de Recherche et de Projets, qui présente au Conseil Exécutif la recommandation de son comité pour que le Comité de recherche sur la bande dessinée et la narration graphique devienne un comité permanent. La demande du comité répond à tous les critères mis en place par le Comité de Recherche et de Projets, qui recommande donc que le comité devienne permanent.

A propos du Comité sur les littératures africaines comparées, William Spurlin indique que Wendy Belcher a obtenu une bourse cette année et que Brahim El Guabli était en sabbatique. Lui-même a été très pris par le Comité pour les jeunes chercheurs et chercheuses. Le Comité sur les littératures africaines comparées n'a donc pas vraiment pu se développer cette année et le rapport présenté est une projection sur l'avenir et présente des projets futurs. Mais Brahim El Guabli est très désireux de le relancer cette année. Matthew Reynolds considère qu'il est important que le comité soit relancé. Haun Saussy note qu'au moins un des candidats au Conseil Exécutif cette année est un spécialiste de littérature africaine.

Sandra Bermann demande au Conseil Exécutif de se prononcer sur la transformation du Comité sur la bande dessinée et la narration graphique en comité permanent. La transformation est approuvée à la majorité des votants (97% oui et 3% non).

A 18h35, Sandra Bermann met fin à la réunion du 23 juillet, remercie les participant.es et donne rendez-vous pour le 24 juillet à 17h, dans les mêmes conditions de réunion hybride.

24 juillet 2022, 17h-19h (heure de Tbilissi, Géorgie)

Présents en personne : Sandra Bermann, Lucia Boldrini, Oana Fotache, Toshiko Ellis, Hiraishi Noriko, Liedeke Plate, Helga Mitterbauer, Adelaide Russo, Chandra Mohan (présent pour la discussion du point 8 et la présentation du point 9), Irma Ratiani, Takayuki Yokota-Murakami, Marko Juvan

Présents en ligne : EV Ramakrishnan, William Spurlin, Ipshita Chanda, Matthew Reynolds, Marina Grishakova, Kitty Millet, Haun Saussy, Paulo Horta, Robert Young, Helena Buescu, Marc Maufort, Isabel Gomez, Zhang Xiaohong, Youngmin Kim, Tracy Lassiter, Mads Rosendahl Thomsen, Stefan Helgesson, Marie-Thérèse Abdelmessih, Rita Terezinha Schmidt, Isabel Gil, Zhang Longxi, Marcio Seligmann, Kathy Komar, Robert Gafrik, Zhang Hui, Massimo Fusillo, Yang Huilin

Invités : Jadhish Batra (Professor of English, Jindal Global University, Sonipat), Songju Na (President of the KEASTWEST, Professor of Spanish, Hankuk University of Foreign Studies), Tae-Yeoub Jang (Vice President of Hankuk University of Foreign Studies, Professor of Linguistics).

À 17h Sandra Bermann ouvre la séance et indique que l'ordre du jour contient moins de points de discussion que la veille mais que l'un d'entre eux prendra plus de temps.

8. Prix Balakian et Prix attribués pour les jeunes chercheurs et chercheuses, qui seront annoncés à l'Assemblée Générale

Le prix Balakian et la mention spéciale ont déjà été ratifiés par voie électronique, il n'y a donc pas lieu de revenir dessus. Sandra Bermann remercie chaudement E.V. Ramakrishnan, qui a présidé le comité en charge de l'attribution du prix Balakian. Ce dernier remercie à son tour les membres de son comité pour leur engagement.

Les prix décernés par ECARE n'ont pas été votés par voie électronique. Sandra Bermann donne donc la parole à William Spurlin, qui a présidé le comité et qu'elle remercie pour son engagement en faveur des jeunes chercheurs et chercheuses. William Spurlin regrette que les prix aient été annoncés si tard, mais la date de soumission des propositions ayant été repoussée pour obtenir plus de proposition et les évaluateur.ices ayant, pour certain.es, remis leur rapport avec retard, il n'a pas été possible cette année d'annoncer les prix plus tôt. William Spurlin revient sur le travail du comité. Il a d'abord fallu définir la notion de « début de carrière » et de « jeune » chercheur ou chercheuse. Il ne s'agit pas seulement des étudiant.es mais aussi des collègues en début de carrière.

Pour le prix de la meilleure traduction, après extension du délai, 4 propositions ont été retenues (une proposition concernait un livre entier et a été exclue car les critères du prix spécifient qu'il doit s'agir d'un travail court). Toutes les propositions ont été soumises à une double, voire triple, évaluation. Il a fallu trouver des évaluateurs et évaluatrices pour différentes langues (cinghalais, bengali et français), ce qui a pris du temps. Le prix a été attribué à une doctorante, Aurore Turbiau, pour la traduction en français d'un chapitre du livre de Sara Ahmed, *Living a Feminist Life* (il s'agit du chapitre « Academic Walls », traduit sous le titre « Les Murs de l'Université » et publié dans la revue *Littérature, Histoire, Théorie (Fabula LhT)*, n°26, Octobre 2021).

Pour le prix de la subvention pour publication d'un premier ouvrage, malgré l'extension du délai il n'y a eu qu'une seule proposition. Cela étant, cette proposition répondait à tous les critères d'excellence du prix. Le prix a donc été attribué à l'ouvrage d'Isabel C. Gómez, *Cannibal Translation: Literary Reciprocity in Contemporary Latin America* (sous contrat avec Northwestern University Press pour une publication en 2023). L'éditeur ne demandait pas de participation financière. La subvention pourra donc être utilisée pour l'établissement de l'index et pour la reproduction de documents sous droits, sur présentation des bons de commande et reçus de paiement et dans une limite de 1500 dollars.

Pour le prix de la meilleure communication présentée par un.e étudiant.e de troisième cycle, le comité a recommandé que ce prix soit suspendu cette année. La nature hybride du congrès cette année crée des différences dans l'émission et la réception des interventions, selon qu'elles se déroulent en personne à Tbilissi ou en ligne et selon que l'auditeur est présent avec l'intervenant ou qu'il l'écoute en ligne, différences que le comité n'avait pas envisagées et sur lesquelles il n'a pas eu le temps de réfléchir, d'autant que le travail exigé par les deux autres prix a mobilisé toute l'énergie. Il faudra que le comité y réfléchisse en vue du prochain Congrès.

Adelaide Russo se demande s'il y aurait, pour ce prix de la meilleure communication et dans le futur, un format qui permettrait que les étudiant.es soumettent leur communication. William Spurlin répond qu'il conviendra assurément que le comité en discute. Kathy Komar intervient pour remercier chaleureusement William Spurlin et le comité pour tout le travail effectué.

Sandra Bermann met au vote les trois décisions du Comité ECARE. Elles sont adoptées à la majorité des votants. (93,5% oui et 6,5% non)

9. Propositions pour le Congrès 2025 de l'AILC

Sandra Bermann se réjouit que le Conseil Exécutif ait à choisir entre deux propositions, toutes deux excellentes. Elle félicite les auteurs et les remercie pour le travail que représente la mise au point de ces propositions. Elle rappelle d'abord que chacune des deux propositions a été détaillée dans un long document qui a été communiqué aux membres du Conseil Exécutif avec l'ensemble des autres rapports, en amont des réunions. Elle rappelle ensuite la procédure de présentation et discussion des propositions, mise en place et approuvée, avant la tenue du Conseil Exécutif, par les auteur.es des deux propositions : présentation de la proposition en 10 minutes par un.e des auteur.es de la proposition ; questions du Conseil Exécutif et réponses des auteur.es de la proposition pendant 5 minutes ; discussion du Conseil Exécutif pendant une trentaine de minutes sans la présence des auteur.es des présentations ni celles de membres du Conseil Exécutif indien.nes ou coréen.nes.

Chacune des étapes de la procédure a duré plus longtemps que prévu, mais l'égalité des temps de présentation et des temps de questions-réponses a été strictement respectée (12 minutes pour chaque présentation et 15 minutes de questions et réponses). La discussion générale a duré 55 minutes.

A. Présentation indienne

Le Professeur Jagdish Batra de l'Université hôte présente la proposition indienne d'un congrès à Jindal Global University, Sonipat.

Les questions posées par le Conseil Exécutif concernent :

- L'éventuelle souplesse concernant les dates proposées. La réponse est que les dates ont été choisies car elles correspondent à une période sans étudiant.es sur le campus ; l'autre possibilité serait en janvier.

- La présence d'air conditionné dans les salles. La réponse est affirmative.

- La Faculté des Lettres et des Humanités: quelle est sa place dans l'université et quel est le statut de la littérature comparée ? La réponse insiste sur la grande interdisciplinarité qui règne dans cette grande université et sur l'expérience préalable des auteur.es de la proposition de l'organisation d'une conférence sur la littérature comparée.

- Les températures à Sonipat en juillet. La réponse est que les températures moyennes sont comprises entre 26 et 37 degrés.

- L'intérêt éventuel des auteur.es de la proposition pour le Congrès de 2028. La réponse est que les auteur.es sont pour l'instant concentrés sur 2025. Pour ce qui concerne 2028, le développement des infrastructures est une inconnue, mais les auteur.es n'excluent pas la possibilité d'une proposition pour 2028.

- le montant des frais d'inscription et de l'hébergement et nourriture que la proposition englobe dans l'inscription. La réponse est que les frais d'inscription seront les mêmes que ceux payés en Géorgie.

- une question pratique concerne les conditions de transport pour se rendre à Sonipat. La réponse est que Sonipat est à 90 kilomètres de New Delhi. Le moyen le plus facile de s'y rendre est le taxi, qui ne coûte pas très cher d'ailleurs.

B. Présentation de la Corée du Sud

Youngmin Kim présente la proposition coréenne d'un congrès à Séoul, à HUFUS université.

Les questions posées concernent :

- le rapport entre cette proposition et celle du Congrès de 2010. Réponse : cette proposition, distincte de celle de 2010, témoigne de l'engagement dans la durée de l'association coréenne de littérature comparée de l'est et de l'ouest de la Corée ; la spécificité du Congrès de 2025 est qu'il serait coorganisé par l'Association comparatiste KEASTWEST. A HUFUS, littérature comparée, littérature nationale et littératures étrangères sont représentées et la proposition de Congrès s'inscrit dans un travail de mise en relation et en collaboration des disciplines.

- l'intérêt éventuel de la Corée du Sud pour le congrès 2028. Réponse : oui, pourquoi pas ?

Après le départ des auteur.es de chacune des propositions et des membres indien.nes et coréen.nes du Conseil Exécutif, Sandra insiste sur la confidentialité nécessaire et la discussion s'engage après le rappel des critères de choix : localisation du Congrès (importance de faire tourner le lieu où se déroule le Congrès – le Congrès de 2010 a eu lieu en Corée du Sud ; aucun Congrès n'a jamais eu lieu en Inde) ; qualité de la proposition en termes aussi bien matériels et logistiques (amphithéâtres, salles, logements, technologie) que scientifiques (thématiques ; inclusion des jeunes chercheurs et chercheuses).

Synthèse des arguments développés à propos de chacune des deux propositions :

- Question de la saison au cours de laquelle le Congrès aura lieu (juillet) : saison des moussons en Inde ; conditions météorologiques pouvant être compliquées dans les deux localisations (rappel du typhon de Macau).

- Question de la possibilité d'un Congrès qui se déroulerait à un autre moment de l'année que le mois de juillet. Si l'AILC cherche à s'ouvrir au « Sud global » et à diversifier les lieux de ses Congrès au-delà des grandes métropoles occidentales, il faudrait réfléchir à l'idée d'organiser le congrès à une autre période de l'année que le mois de juillet....

- Question des infrastructures et de la logistique dans chacune des deux propositions. Le fait de devoir compter seulement sur des taxis pour aller de l'aéroport de New Dehli à Sonipat inquiète ; de même la grande distance entre le lieu du Congrès et l'aéroport international pourrait être source de difficultés en cas d'événement météorologique grave. L'organisation coréenne semble plus solide en termes d'infrastructures (l'Inde a souligné une incertitude sur son grand auditorium), même si inévitablement plus coûteuse pour les participants.

- Place donnée aux jeunes chercheurs et chercheuses : les Coréens ont été plus précis dans leurs propositions à destination spécifiquement des doctorant.es et jeunes chercheurs et chercheuses.

- Question posée de la possibilité de considérer les deux propositions dans une séquence de 6 ans ? Il n'est pas possible de décider de façon définitive de la localisation du Congrès de 2028 parce que d'autres institutions pourraient vouloir déposer une proposition

et parce qu'aucune des deux propositions n'a été faite pour 2028 (même si aucune n'a exclu, quand la question leur a été posée, d'organiser un Congrès en 2028)

Avant même que l'on ne procède au vote, l'ensemble du Conseil Exécutif réitère l'excellence des deux propositions, dit la très grande difficulté de choisir (en même temps que la nécessité de le faire) et suggère qu'en tout état de cause, la proposition qui ne sera pas retenue soit soumise à nouveau pour le Congrès 2028.

On procède au vote : la proposition d'un Congrès à Séoul obtient 65,5% des voix et celle d'un Congrès à Sonipat obtient 34,5% des voix. La proposition d'un Congrès à Séoul est donc adoptée à la majorité absolue des votants.

10. Proposition de « réseau » affilié à l'AILC

Sandra Bermann rappelle la suggestion faite par Haun Saussy, lors d'une réunion précédente du Conseil Exécutif, que l'AILC développe des relations avec des associations proches et amies qui, sans se revendiquer explicitement comparatistes, partagent des intérêts et des pratiques d'analyse avec les comparatistes.

Dans le prolongement de cette suggestion, Haun Saussy présente une proposition, émanant de collègues d'Australie, d'Iran et de Chine que réunit un dialogue autour de la littérature en farsi et de la Perse, et qui ont du mal à intégrer le dialogue international. Haun Saussy suggère que l'AILC les invite à construire un réseau affilié à l'AILC, qui serait un groupe associé à l'AILC sans en être membre officiel.

Stefan Helgesson applaudit à la proposition. Kitty Millet demande s'il s'agit de trois collègues indépendants ou d'associations nationales ou régionales. Lucia Boldrini répond qu'il ne s'agit pas d'associations nationales mais qu'il s'agit de plus que trois collègues individuels. Il s'agit d'un groupe assez large de collègues, basés en Europe, en Australie, en Asie du Sud Est, qui constitue un groupe thématique. Oana Fotache indique que le groupe en question, qui existe déjà, a une session à Tbilissi et a demandé des subventions pour pouvoir la mettre en place.

Toshiko Ellis intervient pour demander quelles relations ce comité sur les associations affiliées, présidé par Haun Saussy, a avec le comité NA+ (Associations Nationales +), dont elle fait partie mais qui n'a pas été actif. Sandra Bermann répond que le comité NA+ a perdu son président, qui a dû se retirer en cours de mandat pour des raisons de santé, mais qu'il est important que les deux comités travaillent ensemble. Pour ce faire, elle suggère que Haun Saussy (Organisations affiliées) et Toshiko Ellis (NA+) prennent contact pour échanger sur les modalités de collaboration entre les deux comités.

Sandra Bermann soumet au vote l'idée que l'AILC accepte ce groupe en tant qu'associé. L'idée est approuvée à la majorité des votants (90% oui et 10% non)

11. Recherche littéraire / Literary Research et autres questions en suspens

Sandra Bermann remercie Marc Maufort, qui est applaudi par tout le Conseil Exécutif pour le travail qu'il a fait pour transformer la revue de l'AILC en une véritable revue

académique, répondant aux normes et critères de l'excellence universitaire, avec en particulier la double évaluation aveugle des articles soumis.

Marc Maufort annonce qu'il a sollicité la collaboration de son collègue Fabrice Peyrat, qui travaille dans le département de français de l'Université Libre de Bruxelles. Ce dernier a accepté, à partir de 2023, de devenir coéditeur de la revue avec Marc Maufort. Cela permettra une bonne répartition du travail entre l'anglais et le français.

Quant au volume 2022, il est en bonne voie de finition : le travail éditorial est presque achevé et l'éditeur a promis une publication fin 2022.

Le dernier point de l'ordre du jour concerne l'élargissement de la pratique des langues au sein de l'AILC. William Spurlin rappelle le désir et l'engagement du Conseil Exécutif pour mobiliser plus de langues. Il fait remarquer que plutôt qu'un hypothétique mouvement du haut vers le bas (des instances dirigeantes de l'AILC vers les membres), le mouvement d'élargissement est susceptible de prendre forme dans le sens inverse, du bas vers le haut, grâce en particulier à des projets tels que le réseau affilié autour du farsi et de la Perse et grâce à des comités comme le comité sur les langues et littératures africaines.

A 19h30 Sandra remercie les participant.es et met fin aux réunions à Tbilissi du Conseil Exécutif, en notant qu'elle présidait à son dernier Conseil Exécutif. Elle est très chaleureusement remerciée et applaudie par tout le Conseil.